

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h en l'absence des conseillers Jacques Frappier et Annie Bellemare, lesquels ont motivé leur absence, et en présence de sept citoyens.
2. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
3. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre a été adopté à l'unanimité.
4. Un relevé de la correspondance reçue depuis la dernière réunion a été déposé.
5. Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Tel que requis, par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, **tous les candidats à un poste de conseiller** au scrutin du 7 novembre 2021, ont transmis au greffier-trésorier le rapport des donateurs et des dépenses.

Note : Les candidats à la mairie devront déposer aussi déposer leur rapport au greffier-trésorier.

7. Tel que requis, par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.
8. Il a été adopté à l'unanimité, comme le veut la coutume, qu'une photographie de groupe du nouveau conseil et individuelle de ses membres soient prises. Le mandat est confié à monsieur Daniel Jalbert, photographe et citoyen de la municipalité.
9. Il a été adoptée à l'unanimité de nommer madame la conseillère Annie Bellemare, comme représentante de la municipalité pour siéger le conseil d'administration de l'O.T.J. St-Paulin inc. en remplacement de monsieur Jacques Frappier.
10. Il a été adopté à l'unanimité que le maire suppléant continue d'être de trois mois, qu'il soit nommé par rotation, selon la numérotation des sièges, en commençant par le siège 2. Le maire suppléant en poste est désigné le substitut du maire, comme prévu, selon la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;
11. Le Conseil a adopté à l'unanimité, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal, pour l'année 2022.
12. Le greffier-trésorier a déposé la liste des personnes endettées envers la municipalité, elle a été acceptée à l'unanimité, telle que déposée. Le conseil a statué que les procédures pour la mise en vente de défaut de paiement de taxes par la MRC, pour les immeubles, dont le solde des taxes impayées pour l'année 2020, est supérieure à 10 \$, à l'exception des dossiers dont des démarches sont déjà entreprises à la cour municipale et des dossiers ajoutés lors de la réforme cadastrale.

13. Le Conseil a adopté unanimement une résolution de félicitations au *Camping Belle Montagne*, pour les deux prix obtenus, lors de la 24^e édition Prix de l'Excellence, de *Camping Québec.com*, *l'Association des terrains de camping du Québec*.
14. Il a été résolu à l'unanimité de féliciter et de remercier, les personnes qui ont confectionné, les deux guimauves faites au nom de la municipalité, lors de la deuxième édition **Le Party des Guimauves géantes**.
Celle à l'effigie des armoiries de la municipalité, a été faite par les conjointes et le conjoint des membres du conseil municipal et d'autres membres de leur famille.
Celle représentant un coq géant a été faite par des employés municipaux, principalement par mesdames France Côté et Josée Deschesnes et par monsieur Mario Dion.
15. Il a été résolu à l'unanimité d'approuver la liste des documents à détruire et d'en approuver la destruction.
16. Concernant ce secteur, Il n'y a pas eu d'autre sujet, ni d'information particulière;

Sécurité publique

17. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la démission de monsieur Patrice Chevalier, comme membre du Service de Sécurité incendie de Saint-Paulin, laquelle deviendra effective, le 31 décembre 2021. Il a été aussi résolu de le remercier pour tous les services qu'il a rendus à la municipalité et aux citoyens, depuis, le 29 avril 1986.
18. Il a aussi résolu à l'unanimité d'accepter la démission de monsieur René Elliott, comme membre du Service de Sécurité incendie de Saint-Paulin, laquelle deviendra également effective, le 31 décembre 2021. Il a été aussi résolu de le remercier, pour tous les services rendus à la municipalité et aux citoyens, depuis le 29 avril 1986.
19. À compter du 1er janvier 2022, les membres du Service de sécurité incendie de Saint-Paulin, seront transférés à la Régie des services d'incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général, à transmettre à la Régie, les données personnelles, des membres qui seront encore actifs, le 31 décembre 2021.
20. Le conseil a adopté à l'unanimité, les prévisions budgétaires 2022, de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé. Le budget total s'élève à 1 228 102\$ et la quote-part de la municipalité de Saint-Paulin, en incluant les activités de démarrage, pour l'année 2022, est de 134 979\$.
21. Plusieurs documents provenant de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, ont été déposés.
22. Concernant ce secteur, il n'y a pas eu d'autre information de donner.

Transport

23. Il y a eu ratification des décisions concernant le déneigement de divers endroits, pour la saison hivernale 2021-2022 :
- Entente avec monsieur André Rabouin, pour déneiger et sabler, les accès empruntés par le public, de la Caisse/Hôtel de ville, et du perron de l'église et de la sacristie, en dehors des horaires des employés de voirie et les fins de semaine;
 - Le déneigement manuel à la caserne de pompiers sera effectué, par le personnel des travaux publics;
 - Le déneigement du stationnement municipal situé à l'intersection des rues Laflèche, côté ouest/Lottinville, côté nord, sera effectué par *Les Entreprises Brodeur et Lessard Ltée*, pour la somme de 550\$, taxes applicables en sus.
24. Dépôt d'une requête de citoyens demandant que le chemin de la Concession soit déneigé sur toute sa longueur, pour la saison hivernale 2021-2022. Cette demande sera analysée lors de l'étude du budget.
25. Le conseil municipal a présenté au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une programmation demandant de pouvoir utiliser la partie restante, de la taxe d'accise 2019-2023, pour une réfection complète du chemin du Grand-Rang.
26. Le conseil municipal a adopté à l'unanimité une résolution ratifiant le mandat donné à Denis Lahaie, arpenteur-géomètre, pour effectuer les plans nécessaires pour l'acquisition des terrains de propriétaires riverains, pour effectuer les travaux de réfection complète du chemin du Bout-du-Monde.
27. Concernant ce secteur, il n'y a pas eu d'autre sujet, ni d'information particulière.

Hygiène du milieu

28. Madame Andréane Comeau, a fait une inspection le 5 octobre 2021, de l'écocentre municipal, il a été résolu à l'unanimité, d'informer madame Comeau, que la municipalité demandera l'aide d'un consultant, pour faire les suivis adéquats aux constatations signalées, et s'il y a lieu de demander une modification du certificat d'autorisation.
29. Énercycle a fait parvenir un courriel au sujet de la compensation pour la collecte sélective et le montant à enregistrer pour l'exercice 2021.

Santé et bien-être des citoyens

30. Concernant l'église, dans le rapport de thermographie effectué le 28 juillet 2021, par la Mutuelle des municipalités, il est demandé la *Réparation des mises à la terre de l'église*.

La MMQ a donné un délai supplémentaire, jusqu'au 25 mai 2022, pour effectuer les travaux. Il a été résolu à l'unanimité de demander à *Les installations électriques D.G.* de faire les analyses nécessaires pour soumettre une proposition de prix qui permettra de faire les travaux requis afin que tout soit conforme aux normes.

31. Dépôt du rapport d'approbation, par la Société d'habitation du Québec, des états financiers 2019, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paulin.

Aménagement, urbanisme et zonage

32. Il a été résolu à l'unanimité d'appuyer la demande initiale modifiée présentée par Concept Éco-Plein-Air Le Baluchon Inc, à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*.
33. Il a été octroyé à l'unanimité, à madame Pascale Hébert, artiste faisant affaires sous la dénomination **Métal en jupe**, de confectionner trois arbres-parasols distincts en métal sous le concept *Entre le vrai et l'imaginaire* au montant forfaitaire de 54 000\$, taxes applicables en sus. (Note : Le Comité industriel remboursera la totalité du coût à la municipalité)
34. Il n'y a pas eu d'autre sujet, ni d'information particulière, concernant ce secteur.

Loisirs et culture

35. Concernant ce secteur, il n'y avait de sujet, ni d'information particulière.

Parole au public et levée de la séance

36. Une citoyenne a transmis un courriel mentionnant que des arbres ont été coupés dans la bande riveraine, en bordure de la rivière du Loup, dans le secteur du Beauvallon.
37. Une citoyenne du chemin des Allumettes, par un courriel a signalé qu'elle ne trouve pas d'entrepreneur pour déneiger sa propriété, et elle demande l'installation d'un miroir pour améliorer la visibilité étant donné que sa sortie est dans une courbe.
Concernant le déneigement de sa propriété, madame la conseillère Claire Boucher, va la contacter, pour l'informer des personnes qui pourraient peut-être la dépanner.
Concernant sa demande du miroir, le conseil municipal ne procède pas une telle installation.
38. Monsieur Claude Panneton, citoyen de la rue Limauly, est présent à la séance et a fait parvenir un courriel signalant la pollution lumineuse dans son secteur, à cause de l'éclairage municipal des rues, la présence de plusieurs sentinelles installées sur plusieurs propriétaires et principalement des lampes installées sur la propriété d'en face qui sont particulièrement puissantes et éblouissantes. Il demande à la municipalité de régler pour solutionner son problème.

Le dossier est mis à l'étude.

39. Monsieur Michel Puzé, a demandé des informations sur la demande du Concept Éco- Plein-Air Le Baluchon Inc. et des informations concernant les arbres-parasols.

40. Monsieur Claude Panneton a demandé si les membres du service de sécurité incendie de la municipalité qui seront transférés à la Régie, auront le même salaire et les mêmes conditions de travail et si les documents déposés par les élus à la suite du scrutin du 7 novembre 2021, peuvent être consultés.

Pour ses deux demandes, la réponse a été oui.

41. Monsieur Alyre Bélanger : Il a demandé pourquoi, l'enregistrement de la dernière séance de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, n'est pas encore sur le site Internet de la municipalité?

Le personnel en place essaie de faire le nécessaire depuis le départ de l'employé responsable.

42. Monsieur Alyre Bélanger a aussi demandé si nous avons le nom d'un attaché politique du ministre des Transports, pour lui permettre d'avoir un suivi, sur la circulation des VTT, sur Grande-Ligne.

43. Il a été résolu à l'unanimité de lever la séance à 20 h 45.